

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du conseil - avenue Flornoy sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Date de convocation du : 30 janvier 2025

N°: **DEL2025-02-12**

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	24
Votants :	31

Date du Conseil  
municipal

**5 février 2025**

Reçu à la Sous-  
Préfecture de  
Saint-Nazaire le

**11 FEV. 2025**

Publié le :

**12 FEV. 2025**

Certifié exact,  
Le Maire

Jean-Claude  
PELLETEUR

Présents : M. PELLETEUR Jean-Claude - Mme MARTIN Frédérique - M. SIGUIER Romain - Mme LE PAPE Dominique - M. DONNE Antoine - Mme DESSAUVAGES Nicole - M. GILLET Dominique - Mme LOILLIEUX Arlette - M. GUGLIELMI Anthony - Mme TESSON Elisabeth - M. ALLANIC Jean-Paul - M. BEAUREPAIRE Christian - M. CAZIN Fabien - M. DAGUIZE Christophe - Mme GUINCHE Laëtitia - Mme JARDIN Isabelle - M. MORVAN Frédéric - Mme PRUKOP Christine - M. RAHER Rémi - Mme DIVOUX Marilyn - M. NICOSIA Michaël - Mme ROBERT Josiane - Mme FALOURD Nadine - Mme FRAUX Valérie.

Pouvoirs :

Mme BOUYER Josiane a donné pouvoir à M. DAGUIZE Christophe  
Mme CHUPIN Michelle a donné pouvoir à M. CAZIN Fabien  
M. DOUCHIN Alexandre a donné pouvoir à Mme TESSON Elisabeth  
M. DUPONT-BELOEIL Patrick a donné pouvoir à M. ALLANIC Jean-Paul  
Mme GARRIDO Hélène a donné pouvoir à Mme LOILLIEUX Arlette  
Mme LABBEY Fabienne a donné pouvoir à Mme GUINCHE Laëtitia  
Mme LE FLEM Isabelle a donné pouvoir à Mme JARDIN Isabelle

Absent(s) :

M. BELLIOU Robert.

Excusé(s) :

Mme MANENT Aline-Florence - Mme BOUYER Josiane - Mme CHUPIN Michelle  
- M. DOUCHIN Alexandre - M. DUPONT-BELOEIL Patrick - Mme GARRIDO  
Hélène - Mme LABBEY Fabienne - Mme LE FLEM Isabelle.

Secrétaire de Séance : Anthony GUGLIELMI

### CRECHES - TARIF HORAIRE FIXE POUR L'ANNEE 2025 - FIXATION

RAPPORTEUR : Madame TESSON, Adjointe

EXPOSE :

Conformément au règlement intérieur approuvé le 26 mai 2021 et modifié le 1<sup>er</sup> février 2023, il convient de déterminer un tarif fixe à appliquer dans le cas d'un enfant placé en famille d'accueil pour facturer son accueil au sein d'un multi-accueil municipal, pour l'enfant accueilli en urgence si les ressources de la famille ne sont pas connues et pour l'accueil d'enfants dont l'assistante maternelle est en formation obligatoire.

Au regard des participations des familles en 2024, le prix moyen constaté est 2,39 €.



Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 2,39 € le tarif horaire fixe pour l'année 2025.

DELIBERATION :

Vu la délibération n°23.02.15 en date du 1<sup>er</sup> février 2023 approuvant le règlement intérieur modifié des multi-accueils,

Vu le montant des participations familiales perçues en 2024,

Vu l'avis favorable de la commission familles et solidarités du 28 janvier 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Fixe à 2,39 € le tarif horaire fixe pour l'année 2025.
- Précise que les recettes correspondantes sont inscrites au budget.

Adopté à l'unanimité

Votants : 31	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

Le Secrétaire de séance,



Anthony GUGLIELMI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET  
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL2025\_02\_12**  
Objet : **CRECHES - TARIF HORAIRE FIXE POUR L'ANNEE 2025 - FIXATION**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2025-02-05 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 8.2.4 - enfance famille  
Identifiant unique : 044-214401325-20250205-DEL2025\_02\_12-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 044-214401325-20250205-DEL2025_02_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	930 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 12. Crèches_tarif horaire 2025.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20250205-DEL2025_02_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	114.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 février 2025 à 16h49min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 février 2025 à 16h51min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 février 2025 à 16h54min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 février 2025 à 16h54min08s	Reçu par le MI le 2025-02-11